

## Processus num

Version	Date	Auteur	Remarques
1	05-11-2009	Themis	Version initiale
2	14-01-2010	Suzanne Ramani	Ajout complement d'info

## Instruction de travail num : Imposer un montant pour retenir le précompte professionnel

Dans le cadre de la fiscalité volontaire, le membre du personnel peut demander à son employeur de lui retenir plus de précompte professionnel.

### Code salarial

Dans le composant "Codes Salariaux", cliquez sur le lien "Codes salariaux fixes".



Tapez le matricule salarié de l'intéressé dans le tableau de recherche.

Si il y a déjà un code salarial encodé, cliquez sur  pour en créer un nouveau.

Introduisez le code salarial "Préc barém complém (% sur rés)" "8003".

Indiquez la "date de début".  
La "date de fin" est le 31/12/3999.

Le statut est "actif".

Le champ "Montant" est celui que l'intéressé veut qu'on lui retire.

Le champ "Code de manipulation" est "Ni indexer, ni calculer".

**Codes Salariaux**

EMP

Matricule:

N° dossier emploi: 0

**Codes salariaux** Rechercher | Afficher tout Premier 31 sur 31 Dernier

Stat Sauvegarde

'Code salarial 8003 Préc barém complém (% sur rés)

'Date début 01/01/2009 Statut Actif

Date fin 31/12/3999

Montant 200,00

Code de manipulation Ni indexer, ni calculer

Commentaires

Audit	
Encodé par	Dernière mise à jour Date.heure système
	24/08/09 14:48:39

Cliquez sur 

**Allez plus loin dans le processus pour valider, éventuellement vérifier et approuver.**  
**(Instruction de travail num XXX)**

Remarque:

Contrairement aux autres codes salariaux, lorsqu'on clôture l'instance emploi, il faut manuellement mettre un terme au code 8003 – Précompte barémique complémentaire en modifiant la date de fin.